



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2023 04 18  
Versement d'une subvention de fonctionnement  
au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) pour l'exercice 2023**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi douze avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mme Lykke Saviane, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, Kareen Woignier, M. Christophe Cérégioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nicole Colombo, Malika Vannucci et Marie-Fleur Alquier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Conformément au budget primitif 2023 de la commune, il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de la subvention de fonctionnement allouée pour l'exercice 2023, au centre communal d'action sociale, à la somme de 296.000,00 euros.

**Le conseil municipal,  
Où l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide**, de verser une subvention de fonctionnement au centre communal d'action sociale pour l'exercice 2023 d'un montant de 296.000,00 euros.

Cette dépense sera imputée au compte 657362.

*Nombre de conseillers en exercice : 29*

*Pour : 29*

*Nombre de présents : 26*

*Contre : 0*

*Nombre de votants : 29*

*Abstentions : 0*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230412-20230418-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 25/04/2023

Le Maire Francis TUJAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE